SION, VENDREDI 27 FÉVRIER 1948 — 45me ANNÉE — No. 24

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS PARAISSANT LE LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ADMINISTRATION - RÉDACTION : IMPRIMERIE GESSLER

Avenue de la Gare - Pratifori - SION Téléphone 2 19 05 Chèques postaux IIc 1746

ABONNEMENTS :

SUISSE : 1 an Fr. 12.—, av. Bullet. officiel Fr. 19.—
6 mois Fr. 6.50, av. Bullet. officiel Fr. 10.—
3 mois Fr. 3.75, av. Bullet. officiel Fr. 6.—
ETRANGER : 1 an Fr. 20.—. Envoi par numéro.

Joindre 20 ct. en timbres-poste à vos changements d'adresse

RÉGIE DES ANNONCES **Publicitas S.A.**

Av. de la Gare - SION - Tél. 2 12 36 - Ch. post. IIc 485
Succursales en Suisse - Correspondants à l'étranger

ANNONCES : la ligne mm. Canton 10 ct. - Suisse 13 ct.
AVIS MORTUAIRES : 16 centimes la ligne millimètre.
RÉCLAMES : Valais 22 ct., Suisse 27 ct. - Les articles de forme publicitaire doivent être accompagnés d'une annonce

GRAND CONSEIL

SÉANCE DU MERCREDI 25 FÉV. 1948

Présidence: M. Lucien **Lathion**, prés.

La séance inaugurée à 8 h. 45 débute par le

Projet de décret concernant le traitement du personnel enseignant

MM. Jean-Maurice **Gross** et Joseph **Ritz** rapportent au nom de la commission que préside M. Peter **von Roten.**

Il est superflu, croyons-nous, de noter ici les raisons qui militent en faveur d'une adaptation des traitements du personnel enseignant. Ces raisons sont sommairement rapportées en langue française et longuement en langue allemande.

La discussion sur l'entrée en matière va durer plus de deux heures.

Il ne nous est donc pas possible, sous peine de remplir les colonnes de ce journal, de donner la substance de chacune des interventions. Nous ne prétendons pas par conséquent, donner une image fidèle des débats, avec leurs nuances, leurs réticences, mais marquer seulement les positions.

Plaident **pour** l'entrée en matière:

M. Ferdinand **Summermatter** (cons., Viège), dont le discours prolonge la ligne du message du Conseil d'Etat et du rapport de la commission.

M. Peter **von Roten** (cons., Rarogne), qui défend le projet au nom de la commission qu'il préside.

M. Maurice **Morand** (soc., Salquenen) qui incite l'assemblée à « voter l'entrée en matière sans réfléchir ».

M. Charles **Dellberg** (soc., Brigue), qui précise vigoureusement la position favorable de son groupe.

M. Emmanuel **Rudaz** (rad., Charrat), note que, faisant partie de la commission, il se déclare pour l'entrée en matière, mais réserve sa position sur le détail.

M. Louis **Pralong** (cons., St-Martin), qui intervient au nom de la Société valaisanne d'éducation, dont il est le vice-président.

M. Prosper **Thomas** (cons., Saxon), qui mettra le point final à la discussion en faisant état de son expérience comme instituteur et comme inspecteur scolaire.

Plaident **contre** l'entrée en matière:

M. Octave **Giroud** (rad., Charrat) qui s'inquiète de la charge trop lourde dont le projet de décret menace les finances publiques et qui, au surplus, critique de manière assez satirique le message du Conseil d'Etat.

M. André **Desfayes** (rad., Martigny-Ville) qui conteste la légalité du **décret** appelé à remplacer une **loi.**

M. Flavien **de Torrenté** (rad., Sion), qui, constatant les divergences de points de vue, propose le renvoi du projet au Conseil d'Etat.

Au cours de ce débat contradictoire, M. le conseiller d'Etat **Pitteloud** a défendu adroitement et vigoureusement le projet du gouvernement. Mise aux voix, l'entrée en matière est votée par une majorité évidente.

L'article litigieux

Le titre et les considérants, les quatre premiers articles passent sans discussion. Mais l'art. 5 qui fixe le traitement de base de l'instituteur et de l'institutrice. La proposition du Conseil d'Etat est un traitement de base de 550 frs. par mois de classe pour les instituteurs et de 500 frs. pour les institutrices. La commission propose la parité de traitement aux instituteurs et institutrices, soit 550 frs. de base.

M. Jules **Luisier** (rad., Fully) propose de réduire le traitement de base à 450 frs. afin de ne pas trop grever les finances de l'Etat. D'autre part, il s'élève contre le fait que les instituteurs sont dans leur villages des « factotums » et qu'ils ne consacrent pas toute leur activité à l'école.

M. Emmanuel **Rudaz** soutient ce point de vue, tandis qui différents orateurs, notamment M. Peter **von Roten,** président de la commission et M. Bernard **de Lavallaz** (cons., Collombey), membre de cette même commission développent la nécessité de bien payer l'instituteur, dont le rôle est des plus délicats qui soient. Les arguments de M. de Lavallaz sont particulièrement saisissants.

M. le conseiller d'Etat **Pitteloud** tient à faire remarquer que pour avoir du choix dans le recrutement et dans la nomination des instituteurs, pour éliminer d'autre part les occupations accessoires non compatibles avec la mission d'éducateur, ou simplement non souhaitables, il faut précisément que la profession ne soit pas si ingrate dans sa rémunération qu'elle rebute les meilleurs candidats éventuels. Il précise que les jeunes instituteurs, à peine entrés dans la carrière, ou même à peine sortis de l'Ecole normale, cherchent une profession plus rémunératrice. Si bien qu'on a dû faire appel à d'anciens maîtres (par un lapsus, le chef de l'Instruction publique dit même qu'on a dû en « exhumer », ce qui, évidemment, fait rire à la tribune de la presse).

Par contre, le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition de la commission d'accorder le même traitement aux institutrices qu'aux instituteurs. C'est la thèse que plaident MM. von Roten et Ritz.

Au vote, la majorité se range à l'avis du Conseil d'Etat sur toute la ligne.

C'est ainsi que les instituteurs recevront:

un traitement de base de frs. 550.— par mois de classe;

une augmentation annuelle de frs. 10.— par mois, dès la 2me année d'enseignement durant 15 ans, ce qui conduit au maximum de frs. 700.—.

(suite en 2me page)

Visite royale au Danemark

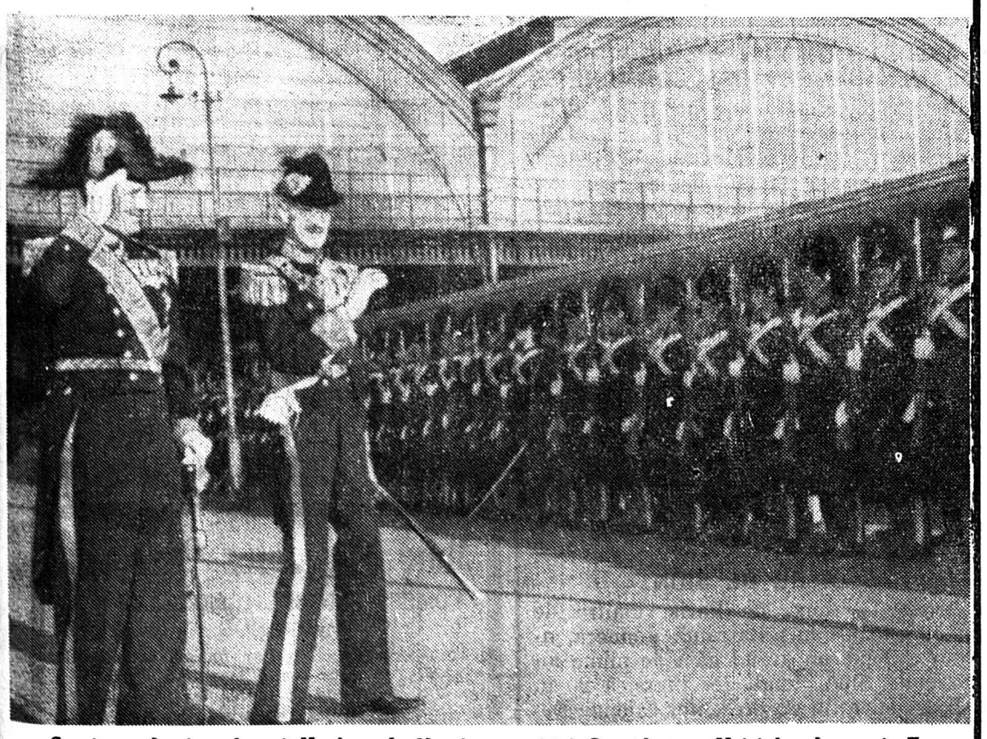

Ces jours derniers, le roi Haakon de Norvège a visité Copenhague. Voici les deux rois Frederic IX de Danemark et Haakon (à droite) sur le quai du terminus de la gare à Copenhague.

Les chefs arabes à Jérusalem

Pendant que des hommes de l'UN demandent qu'on mette sur pied des forces de police pour mettre de l'ordre en Palestine, les chefs arabes se sont réunis à Jérusalem. Voici de gauche à droite les chefs. Kemal Arekat, Abdoul Kadar et Kassem Rimawi.

Quoi qu'on en dise... l'Académie française travaille !

L'Académie française ?

Une institution un peu poussiéreuse, très barbue, où de vénérables vieillards somnolent en écoutant de longs et ennuyeux discours littéraires.

Pour être irrespectueuse, cette opinion sur l'une des plus anciennes institutions de la langue française n'en est pas moins courante... et fausse. Sans doute au nombre des « quarante » en est-il un certain nombre dont la renommée n'a pas franchi les frontières des salons littéraires. Mais il en est d'autres, la majorité, dont les œuvres sont lues sous toutes les lattitudes : André Maurois, Edmond Jaloux, François Mauriac, Jules Romains, Marcel Pagnol, Georges Duhamel, André Siegfried, Maurice Garçon, pour ne citer que ceux dont les noms nous viennent sous la plume.

C'est à Richelieu que l'on doit la fondation de cette institution. C'est dire de quelle longue tradition elle s'inspire.

Soucieuse de régler la plus belle langue du monde, l'Eminence grise avait, en 1634, prié un cercle d'écrivains parisiens de se constituer en un collège officiel. Le Parlement — heureux temps où il s'occupait de littérature — ratifia l'acte de fondation en 1637. Et, depuis lors l'Académie poursuit son œuvre.

Quel est donc le travail qui réunit, chaque jeudi après-midi, en séances non publiques, ces quarante personnages aux mérites divers ?

Leur tâche est triple.

L'une consiste en l'attribution de prix littéraires. On sait, en effet, que l'Académie couronne chaque année un nombre assez élevé d'ouvrages en langue française, romans, essais, traités, etc... Il n'est donc pas trop d'une séance hebdomadaire pour confronter les opinions du jury et attribuer les médailles et les prix à disposition.

Une autre commission s'occupe plus particulièrement de l'attribution de récompenses qui n'ont rien à voir avec la littérature. Ce sont les fameux « prix de vertu, Cognacq » et autres.

Il est curieux de relever à ce propos que ce fut un académicien, Etienne Lamy, qui fut le précurseur des allocations familiales que verse actuellement le gouvernement français. Il vaut la peine de raconter dans quelles circonstances.

Etienne Lamy, qu'Henry Bordeaux connut bien, avait un amour impossible et ne voulut, de ce fait, point fonder de famille. Aussi fit-il don à l'Académie française de toute sa fortune en la priant d'en répartir les intérêts annuels aux familles de cultivateurs de France les plus méritantes.

L'attention de l'opinion publique se trouva ainsi attirée sur la situation souvent difficile de parents plus fortunés en enfants qu'en billets de banque. Peu à peu, l'Etat se soucia de ces familles et finit par se décider à leur verser des allocations familiales régulières.

Au nombre des tâches qu'avait fixées Richelieu aux académiciens en échange de leurs jetons de présence, figurait la rédaction d'un dictionnaire.

On a beaucoup plaisanté sur la lenteur qu'il met à s'élaborer. N'en est-on pas encore à la lettre « A » après dix ans de labeur ?

Il est parfois juste de remarquer que ce lexique en est déjà à sa sixième édition, parue peu avant la guerre. C'est donc en moyenne un délai de cinquante ans qui est nécessaire pour arriver au bout d'un travail... à recommencer aussitôt. Car, plus qu'aucune autre, la langue française est terriblement changeante et capricieuse.

La longue durée de ce travail s'explique par le soin qui est apporté à la discussion de chaque mot. Une commission spéciale reprend, dans l'ordre alphabétique, tous les noms et adjectifs que compte notre langue. Cette instance s'efforce de trouver la définition qui convient le mieux aux cas soumis, accepte ou repousse tel substantif par trop vieillot ou trop fraîchement importé de l'étranger. De plus, pour maints cas, — médecine, architecture, etc — les académiciens eux-mêmes ne se sentent pas assez compétents et font appel à des spécialistes. Puis la commission présente son avis à l'académie qui, au vote, statue en dernier lieu.

Souvent, il lui faut prendre des décisions fort difficiles et sacrifier, avec peine, à l'usage établi, pour introduire dans la langue des mots qui font l'effet du barbarisme. Mais quel équivalent français pourrait-on trouver à week-end ?

Par contre, l'académie ne fit aucune difficulté à consacrer le retour en France d'un vieux mot charmant flirter.

Eh oui, malgré ses apparences anglo-saxonnes, ce terme si frais et évocateur, vient en droite ligne de « conter fleurette »...

Tout le travail des diverses commissions est toujours soumis à l'assemblée de l'académie au cours de séances plénières.

D'autre part, tout « immortels » qu'ils soient, les académiciens finissent toujours par décéder. Il faut alors leur désigner des successeurs, les élire... et les recevoir.

C'est en cette occasion seulement que l'Académie française ouvre ses portes au public parisien, qui fait de ces séances solennelles des événements ultra-mondains, auxquels les uniformes chamarrés des académiciens ajoutent une note fort pittoresque.

La cérémonie se déroule selon un rite immuable, dont les deux « moments essentiels » sont les discours de réception du parrain et celui du nouvel élu.

La très récente entrée de Marcel Pagnol sous la Coupole fut, au point de vue du protocole, une vraie révolution dont on se souviendra ! Dans toute la salle étaient tendus des câbles. Aux quatre coins éclataient des projecteurs éblouissants, au mépris des yeux fatigués des vénérables membres de l'institution. Les caméras des cinéastes bourdonnèrent sans cesse. tout au long des envolées littéraires des discoureurs.

Le cinéma avait fait son entrée sous la Coupole. Mais, il n'y reviendra pas de sitôt, car cette première expérience a suffi. Les académiciens sont des hommes chargés d'ans, de labeur et d'honneurs auxquels il manquera toujours l'habitude des sunlights... et peut-être aussi celle de la pellicule.

Ne sont-ils pas presque tous chauves ?...

Au gré de ma fantaisie...

Lettre ouverte à quatre suffragettes

Je vous ai vues, Mesdames — pardonnez-moi si j'abuse de ce terme générique en l'adressant à quelqu'une d'entre vous qui n'a jamais sacrifié sa liberté à la puissance d'un mari — je vous ai vues, Mesdames, suivre attentivement les délibérations du Grand Conseil du haut de la tribune où votre sexe est provisoirement et injustement relégué. Cela m'a fait beaucoup méditer. Vous ne savez pas quel miracle c'est que de faire méditer un journaliste ordinairement voué à la superficialité.

Vous avez des qualités qui vous font mériter de vous asseoir sur les fauteuils du bas et non sur ceux de la tribune. D'abord, vous avez de la constance. Vous n'avez pas cherché à imiter ces Messieurs jusqu'à aller vous offrir trois décis à la pinte voisine. Vous aviez un mandat — je le suppose — ne fût-ce que celui que vous imposait votre conscience ou votre curiosité, et vous l'accomplissiez sans toucher les jetons dits « de présence ». Vous ne lisiez pas le journal. Tandis que les députés parlaient impudemment pendant que le jeune dieu Peter laissait tomber de ses lèvres admirables les paroles de suavité, vous écoutiez avec l'attendrissement dont vous êtes seules capables, et que je vous envie. Et quand fut votée certaine entrée en matière, vous éclatâtes en applaudissements spontanés qui étaient à l'adresse de tout le monde, que dis-je, en l'honneur de la cause, et non pas destinés à brûler l'encens de la flatterie sous le nez d'un pontife de parti. Ah ! quel admirable exemple de civisme et de maturité politique vous nous avez donné là !

Ne m'en veuillez pas si je vous le dis avec un sourire sans charme. Que voulez-vous, un sourire d'homme !... Je mets plus de sérieux que vous ne croyez au fond de ma plaisanterie. Vous m'avez plus d'une fois prouvé que vous savez prendre la boutade mieux que certains de ces messieurs. Alors... je ne sais pas comment vous allez prendre cette invitation, mais volontiers, je vous dirais : « Soyons amis ».

Et dites-moi, voulez-vous, ce que vous pensez du Parlement. Je n'irai pas jusqu'à vous demander si vous désirez encore y entrer... car les hommes, quand on leur pose cette question, font la moue. Et puis, certains sont capables de bassesse pour aller s'ennuyer dans cette Haute Assemblée.

Alors, si vous disiez votre vrai sentiment, vous ne seriez pas comprises par ces vils hypocrites que nous sommes.

Jacques TRIOLET

UNE RECETTE TRÈS SIMPLE CONTRE RHUMES ET FROIDS

Vous pouvez faire cette préparation chez vous, en quelques minutes. Chauffez un quart de litre d'eau; faites-y dissoudre une cuillerée à soupe de sucre ou de miel et ajoutez le contenu d'un flacon de 30 grammes de « Parmintine » (extrait concentré) que vous trouverez dans toutes les pharmacies. La « Parmintine » combine d'une façon remarquable douze substances très efficaces. Vous la trouverez excellente pour vos enfants. Découpez cette recette. Doses : 1 cuillerée à soupe; enfants : 1 cuillerée à dessert. 4 fois par jour. « Parmintine » est en ventre dans toute les pharmacies au prix de fr. 2.08 (impôt inclus) les 30 grammes. 83

BANQUE CANTONALE DU VALAIS

Carnets d'Epargne
Nominatif et au Porteur
Tirelires

Bons de dépôts
à 3 et 5 ans

Sécurité et Discrétion

RETENEZ DÈS MAINTENANT VOTRE SOIRÉE DU

MARDI 2 mars

pour le **GRAND SPECTACLE DE GALA** qui sera donné au **CINÉMA LUX** au bénéfice des sinistrés de MAYEN

sous LE HAUT PATRONAGE DU GÉNÉRAL GUISAN

Grand Conseil

(Suite de la 1ère page)

une allocation de ménage de fr. 50 par mois s'il est marié et une allocation mensuelle de frs. 20.— par enfant de moins de 18 ans.

Demain, ça recommencera

L'égalité de traitement étant refusée au personnel enseignant des deux sexes, la question rebondira demain, à l'examen de l'art. 6 que l'on n'a pu, comme le proposait la commission, réunir à l'art. 5. Cet article, en effet, détermine le traitement des institutrices.

Midi a sonné depuis longtemps quand le président lève la séance.

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 1948

Présidence: M. Lucien **Lathion,** prés.

L'ordre du jour de la dernière séance comprenait 7 objets. Un seul a été traité et très partiellement.

Aujourd'hui, le programme de la séance ne porte que trois objets.

Décret sur le traitement du personnel enseignant

Nous avions écrit hier que toute la discussion sur l'art. 5 concernant le traitement des instituteurs reprendrait ce matin, lors de l'examen de l'art. 6, relatif au traitement des institutrices. Ainsi, d'ailleurs nous l'avait laissé entendre un député, membre de la commission.

Mais Messieurs les députés semblent avoir pris conscience qu'ils n'arriveront pas à épuiser les objets essentiels. La loi sur les allocations familiales, qui suscitera vraisemblablement un grand débat, n'a pas été abordée. La loi fiscale n'a que fort peu avancé. Et il ne reste que trois jours de délibérations.

Nous ne noterons donc ici que les articles qui donnèrent lieu à discussion.

A l'art. 8, M. Raymond **Héritier** (cons., Savièse), proteste contre le fait que les instituteurs n'enseignant que dans des cours complémentaires sont traités indifféremment (frs. 600.— par mois) sans distinction d'âge. Mais la majorité sanctionne le texte du projet officiel.

A l'art. 16, M. Louis **Rebord** (rad., Collonges) propose la suppression pure et simple. Cet article prévoit une allocation mensuelle de renchérissement de frs. 50.— et un supplément d'allocation familiale de frs. 10.— par enfant. Mais la majorité de l'assemblée se range au maintien de cet article.

L'art. 18 et dernier fera l'objet du plus grand débat. M. Octave **Giroud** (rad. Charrat), voudrait le voir modifier en supprimant la disposition que le présent décret entre en vigueur en même temps que la loi du 16 novembre 1946 (sur l'instruction primaire, Réd.). L'honorable député demande, en outre, de soumettre le décret à la votation populaire. M. Pitteloud, conseiller d'Etat, s'y oppose et M. Antoine **Favre** (cons., Sion), réfute l'affirmation selon laquelle il y a **obligation** de soumettre le décret à la votation populaire. Il prouve que le Grand Conseil est autorisé à prendre ce décret sans en référer au peuple. Il peut, par contre, le soumettre au peuple **librement,** par une décision formelle.

Finalement, les deux propositions de M. Octave Giroud sont rejetées au vote.

L'ensemble du projet est voté par la majorité sans discussion, celle-ci étant réservée pour les deuxièmes débats.

Deuxièmes débats

L'urgence est demandée par le Conseil d'Etat et la commission s'y oppose: MM. Octave **Giroud.** Flavien **de Torrenté** et Ch. **Dellberg.** Il nous semblait, quant à nous, que leurs arguments étaient valables, mais tel ne fut pas le sentiment de la majorité.

M. Flavien **de Torrenté** (rad., Sion) propose de remplacer les art. 5 et 6 par un un art. 5 unique fixant le traitement de base des instituteurs à frs. 500.—; des institutrices à frs. 450.— et faisant débuter les primes d'âge après la 5me année.

M. Joseph **Moulin** (cons., Vollèges) déclare qu'il faut avoir le courage de ses responsabilités et souligne la charge excessive que ces traitements vont imposer aux communes, notamment l'enseignement ménager. Trop charger ainsi les finances communales risque de rendre inefficace les bonnes dispositions de la loi sur l'instruction primaire et ménager. Il propose une réduction du traitement de base de 50 frs. par mois.

M. le conseiller d'Etat **Pitteloud,** chef de l'Instruction publique, défend son projet en comparant le traitement de nos instituteurs à celui qui est alloué dans d'autres cantons. Le Valais tient le 19me rang dans cette comparaison.

A quoi M. Octave Giroud va rétorquer que le Valais tient le 25me rang dans le paiement de l'impôt sur la défense nationale. Ce qui prouve que nous habitons un canton pauvre et qu'il faut en tenir compte dans nos dépenses.

Mais M. Prosper **Thomas** (cons., Saxon) reprend un article de notre confrère André Marcel dans «Le Confédéré», dans lequel il demande justice pour les instituteurs.

Enfin, M. Bernard **de Lavallaz** (cons., Collombey) fait un dernier appel à la conscience de MM. les députés et leur demande de tenir compte de la hiérarchie des valeurs. Il appartient au Gouvernement et au Grand Conseil d'établir un ordre de nécessité et d'urgence dans les dépenses de l'Etat. Mais il ne faudrait pas sacrifier les valeurs spirituelles aux considérations purement économiques. Cependant, par esprit d'apaisement et pour tenir compte d'observations judicieuses, il propose, pour sa part d'abattre les traitements de base de 550.— à 500.— frs. à 500.— et 450.— **jusqu'à la 5me année d'enseignement.** Ensuite entreraient en vigueur des traitements de 550.— et 500.—, avec les augmentations prévues par le projet.

M. Fl. de Torrenté se rallie à ce projet. Le gouvernement et la commission en font autant de leur côté. Ainsi, après un débat long et confus, le projet est modifié comme ci-dessus est adopté par une éclatante majorité.

Loi sur les impôts cantonaux et communaux

Le peu de temps qui reste dans la matinée est consacré à l'examen de 3 articles de la loi sur les impôts.

M. Edmond Giroud, président de la commission, explique longuement une tabelle comparée entre l'imposition de la fortune en Valais, selon le projet, et dans le canton de Berne, qui a la loi fiscale la plus récente. C'est pour conclure, contre une affirmation lancée l'autre jour par M. Alexandre **Waltner** (soc., Sierre) que le Valais ménage moins les fortunes que Berne où les socialistes sont cependant nombreux au Grand Conseil.

Ensuite, M. **Dellberg** se lance dans une longue explication, où le journaliste socialiste qui nous voisine paraît avoir autant de peine que nous-même à se retrouver. L'orateur achève son algarade par cette phrase-type: «Je vous incite à accepter le refus du projet présenté par le Conseil d'Etat et la Commission»...

Mais l'assemblée décline cette invitation. La séance est levée à 12 h. 30.

SÉANCE DE RELEVÉE DU JEUDI 27

Présidence: M. Lucien **Lathion,** prés.

Le premier objet au programme de cette séance est la

Construction d'une route St-Nicolas-Grächen

MM. Ernest **Voutaz** (rad., Sembrancher) et Leo **Guntern** (cons., Brigue) rapportent longuement sur ce projet qui intéresse tant la population agricole de Grächen que l'industrie hôtelière qui s'installe là-haut.

Cette route est déclarée d'utilité publique et mise au bénéfice de la loi concernant la construction de routes reliant les villages de montagne à la plaine.

Le devis comprend deux parties, soit, pour la route principale frs. 1.300.000 et pour le raccord au hameau de Gasenried, frs. 300,000: au total: 1,600,000.—. Selon le projet, seule la première partie recevrait un subside cantonal de 45%, soit 585,000 frs. la seconde partie devant faire l'objet d'un décret ultérieur. Mais la commission propose de modifier cet article et d'accorder le subside pour la route entière, soit 720,000 frs. M. Maurice **Troillet.** conseiller d'Etat, remplaçant M. Anthamatten, chef du Département des Travaux publics, absent, se déclare d'accord. C'est sous cette forme que le décret est voté en première lecture. M. Maurice **Ducrey** (cons., Sion) président de la commission, ayant demandé l'urgence, les seconds débats ont lieu immédiatement «pro forma», car aucune remarque n'est formulée, et le décret est voté définitivement.

Installations d'irrigation à Saillon

MM. Louis **Rebord** (rad., Collonges) et Joseph **Bittel** (cons., Viège) rapportent sur un projet de décret accordant un subside cantonal en faveur d'une première étape des installations d'irrigation de la commune de Saillon.

Cette commune projette d'améliorer sa distribution en eau potable et d'établir un réseau d'irrigation de la plaine et du coteau. Le montant du devis est d'un million. Mais les travaux seuls d'irrigation du coteau sont susceptibles de recevoir un subside cantonal: leur devis est de frs. 800,000.—.

Une première étape de frs. 500,000.— sera subventionnée par le canton par un subside de 20%, soit de 100,000 frs., versé par annuités ne dépassant pas fr. 30.000.

Ce projet de décret est voté sans opposition.

Motion Stucky sur l'assurance-incendie obligatoire

M. Auxilius **Stucky** (cons., Betten) développe, devant 35 députés seulement, une motion demandant au gouvernement de reprendre l'étude d'une loi rendant l'assurance-incendie obligatoire.

M. Charles **Dellberg** appuie vigoureusement l'exposé du motionnaire, rappelant que lui-même, au lendemain de l'incendie de Mayen, avait déposé une interpellation qui n'est jamais venue à l'ordre du jour du Grand Conseil.

M. Victor **Petrig** (cons., Viège) milite dans le même sens.

Mais M. Flavien **de Torrenté** (rad., Sion) estime avec raison qu'avant de s'engager, le gouvernement doit attendre le sort qui sera fait au projet de loi fiscale dont la discussion avance à un train de limace.

M. le conseiller d'Etat **Coquoz,** chef du Département de Police, répond que le Conseil d'Etat accepte la motion pour étude.

L'assemblée vote sans opposition son appui à la motion avec cette réserve.

La séance est levée peu avant 17 h.: la plupart des députés n'ont d'ailleurs pas attendu cette clôture officielle pour s'évader.

SÉANCE DU VENDREDI 27 FÉVRIER 1947

Présidence: M. Lucien **Lathion,** prés.

Une atmosphère de fièvre règne dans la salle des Pas-perdus quand nous y entrons un peu avant la séance. Au lieu de la cordialité habituelle qui unit les membres de l'honorable collège législatif, on sent une méfiance réciproque. De petits groupes se forment qui observent un silence prudent au moment où les aborde un journaliste. On sent qu'on va élire un magistrat... et que les avis sont partagés. L'élection sera disputée, n'en doutons pas.

Loi sur les impôts cantonaux et communaux

Il est près de 9 h. quand recommencent les débats sur la loi fiscale là où on les avait laissé hier.

On en est à l'art. 24 qui détermine les exceptions aux exonérations de l'impôt. Un long discours de M. Peter **von Roten,** des interventions de plusieurs députés expliquent ou critiquent ces exceptions. Dans la salle règne un brouhaha, les députés parlent à voix à peine intelligible. Nous nous efforçons en vain de saisir quelques idées un peu claires, une suite logique dans la discussion. Chaque intervenant a choisi son petit point pour le mettre en vedette, dans les 4 que contient l'article. Pour notre consolation, M. le conseiller d'Etat **Gard,** chef des Finances, déclare qu'on pourrait discuter là-dessus des jours et des jours.

Notons cependant que M. Cyrille **Michelet** (cons., Sion) critique le fait qu'on ne puisse exonérer du revenu brut, sur lequel se calcule le revenu net imposable, «les impôts directs quelle que soit la collectivité qui les perçoit».

M. Louis **Theren** (cons., Münster) a fait une proposition de renvoi. L'assemblée la repousse.

Mais voici qu'à ce moment, un peu de silence et de clarté s'établit, après une intervention de M. Edmond **Giroud,** président de la commission. M. **von Roten** maintient, mais cette fois-ci en français, sa proposition analogue à celle de M. Michelet: supprimer le chiffre 4 de l'art. 24 afin de ne pas faire payer encore un impôt de l'impôt.

M. Alfred **Vouilloz** (cons., Martigny-Bg) propose pour des raisons analogues la suppression du chiffre 3, disant qu'on ne peut déduire du revenu brut «les salaires du personnel au service du ménage». En effet, ce salaire serait doublement imposé, n'étant pas déduit de l'impôt de celui qui paie le salaire et étant encore imposé chez celui qui le reçoit. M. Jules **Luisier** (rad., Fully) soutient le même point de vue en argumentant sur la difficulté de désigner si certain personnel est au service du ménage ou de l'exploitation, dans les cas mixtes, très nombreux.

M. le conseiller d'Etat **Gard** donne encore des explications, maintenant le point de vue du Gouvernement.

Au vote séparé sur chacun, les chiffres 3 et 4 sont maintenus.

Ainsi, après 1 h. 3/4 de débats, l'art. 24 est adopté.

L'art. 25, relatif à la période de calcul passe sans discussion.

ELECTION D'UN JUGE AU TRIBUNAL CANTONAL

Le président suspend ici les débats sur la loi fiscale afin de procéder à l'élection d'un juge au Tribunal Cantonal. Il annonce que le groupe conservateur présente la candidature de M. l'avocat Dr Raymond Lorétan.

M. François Berclaz (cons. Randogne) présente au nom du district de Sierre la candidature de M. André Germanier, membre de la Haute Assemblée, greffier et juge-suppléant au Tribunal de Sierre.

Il fait l'éloge de ce candidat et relève l'importance du district de Sierre.

M. Flavien de Torrenté, au nom du groupe radical, déclare que devant cette double candidature, le parti radical ne prend aucune responsabilité, que chaque député de son groupe votera librement, et qu'il ne faudra pas accuser le groupe radical d'avoir manqué au respect des usages.

M. Maurice de Torrenté, au nom du groupe conservateur déclare qu'il n'y a qu'une candidature du groupe. Tout en reconnaissant les mérites de M. Germanier, il recommande de voter pour M. Lorétan, candidat officiel.

Les scrutateurs procèdent alors aux opérations qui donnent le résultat suivant :

Bulletins rentrés, 127; blancs, 1; valables, 126; majorité absolue, 64.

Obtiennent des voix : Germanier, 75; Lorétan. 51.

M. ANDRÉ GERMANIER EST ÉLU JUGE AU TRIBUNAL CANTONAL AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN.

M. André Germanier est le fils de feu M. Maurice Germanier, ancien juge au Tribunal de Sierre. Après des études aux collèges de St-Maurice et de Sarnen, il étudia le droit à Fribourg, et ouvrit à Sierre une étude prospère. A la nomination de M. Oscar de Chastonay comme conseiller d'Etat, il fut appelé par M. le juge Devantéry à lui succéder au greffe de Sierre. Il démissionna alors de sa charge de conseiller national, à laquelle il avait été appelé très jeune. Le Tribunal cantonal lui confia en outre la mission de suppléer au juge principal de Sierre.

L'élection proclamée, des applaudissements éclatent — nous ne dirons pas «sur tous les bancs»! M. André Germanier demande la parole et s'excuse de ce que, étant membre du Grand Conseil, il fasse une dérogation à l'usage et remercie ses collègues du Parlement pour la confiance qu'ils lui témoignent. Il déclare accepter cette nomination et promet de faire son possible pour répondre à la gravité de son mandat.

L'assermentation aura lieu cet après-midi. Dès ce moment, M. Germanier cessera d'être député, la fonction de juge créant une incompatibilité.

Nous sommes très heureux de présenter nos hommages au nouveau juge cantonal et de lui souhaiter une longue et heureuse carrière.

CANTON DU VALAIS

MISE AU POINT

L'opinion publique est alertée par les communiqués et articles parus dans la presse valaisanne et romande au sujet d'irrégularités commises par certains exportateurs lors d'expéditions récentes de pommes Canada sur Paris.

Les faits soulevés sont de nature à jeter la suspicion sur toutes les maisons valaisannes qui ont participé directement à ces envois.

Les exportateurs valaisans ci-dessous avisent leur honorable clientèle, les milieux de la production valaisanne et le public en général **qu'ils ne sont en aucune façon mêlés aux agissements reprochés.** Ils ont participé très activement à l'exportation intervenue sur la France et se sont fait un point d'honneur de livrer une marchandise de qualité, apte à défendre la réputation de nos produits valaisans.

Il est possible que des chargements non conformes aient été opérés par d'autres exportateurs.

Il est à souhaiter que l'Office central de Saxon, qui effectue à ce sujet une enquête, apporte rapidement toute la clarté désirable sur ces faits. La défense des intérêts de notre production l'exige.

Felley Frères S. A., Saxon.
Edouard Rossier, Sion.
Valexport S. A., Sion.

SAXON — Avant les essais motocyclistes

Hier matin sont arrivés à Saxon les deux coureurs italiens Cavanna et Alberti qui vont tenter de battre les records de vitesse mondiaux de motocyclettes entre Martigny et Saxon. Ces deux hommes étaient accompagnés par le chef de construction de la marque, M. Moretto, ainsi que par deux mécaniciens. Ils ont été reçus à leur arrivée par M. Santini, représentant général pour la Suisse de la marque «Güzzi», ainsi que par des membres de l'U.M.V. et du M.C.V.

Ce matin, vendredi, entre 10 et 11 h. ont eu lieu les essais malgré le fœhn qui s'est mis de la partie. Rappelons que demain samedi, aura lieu cette importante compétition que nous n'aurons pas l'occasion de revoir de sitôt en Valais.

MONTHEY — De jeunes voleurs

La police vient d'arrêter quelques jeunes gens qui ont commis de nombreux larcins dans la région. L'un d'entre eux s'est introduit dans la chambre d'une sommelière et s'est emparé de ses économies.

CHRONIQUE SÉDUNOISE

ASSOCIATION CANTONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DES COMMUNES

Hier, jeudi, s'est tenue à l'Hôtel de la Planta, une assemblée présidée par M. le conseiller d'Etat Anthamatten et réunissant les membres, ainsi que les représentants des différentes communes du canton. Il y fut traité des questions importantes d'aménagement communal. Des graphiques illustraient les exposés que firent MM. Iten, architecte de la Ville de Son. Schnyder, ingénieur rural, A. Perraudin architecte, Ribordy, gémoètre; O. Giroud. Gross et Delacoste. M. Guntersen, professeur de géographie à l'Ecole polytechnique fédérale, fit un exposé très applaudi et félicita les Valaisans de leur activité dans ce domaine. M. le conseiller d'Etat Anthamatten remercia vivement les participants d'être venus si nombreux à cette réunion.

THÉATRE DE SION

Etienne Decroux, de Paris. maître de mime de Jean-Louis Barraud, donnera, avec sa troupe, un grand gala de mime au Théâtre de Sion, lundi 1er mars, à 20 h. 30. Il est superflu de présenter Etienne Decroux, car il passe, de nos jours, pour le plus grand maître de mime. C'est donc une aubaine qu'il ait bien voulu s'arrêter à Sion. Aussi nous sommes persuadé que chacun voudra l'applaudir.

Nous recommandons de retenir les places au magasin Tronchet, tél. 2.15.50.

(Voir aux annonces).

L'ARMÉE AU SECOURS DE MAYEN

Le colonel Vodoz, cdt du Rég. front. 67 qui a sous son commandement les soldats de la région de Mayen et qui connaît leur sort malheureux, a été ému par leur détresse. Avant appris que l'action charitable entreprise après le sinistre qui, en 1946, détruisit complètement leur village et après le versement des subsides, il restait une différence sensible pour solder le coût de reconstruction, il a pris l'initiative suivante.

Grâce à l'obligeance de M. Armand Palivoda, chef d'une agence de films à Genève, qui fournira gratuitement les films aux établissements cinématographiques du

RETENEZ DÈS MAINTENANT VOTRE SOIRÉE DU

MARDI 2 mars

pour le **GRAND SPECTACLE DE GALA** qui sera donné au **CINÉMA LUX** au bénéfice des sinistrés de MAYEN

sous LE HAUT PATRONAGE DU GÉNÉRAL GUISAN

†

Madame Alexandre **Maury-Zermatten** et ses enfants René, Josiane, Claude et Marie-Françoise, à Sion;

Monsieur et Madame Joseph **Zermatten** et ses enfants Antoinette, Hélène et Alice, à Mase;

Monsieur et Madame André **Jaccard,** aux Clées (Vaud);

Monsieur et Madame Marc **Tissières,** à Orsières;

Monsieur Ferd. **Zermatten** et sa fiancée, à Coppet;

Monsieur et Madame Germain **Dufour,** à Chantilly (France);

Monsieur et Madame Alphonse **Couturier,** à Réchy;

Monsieur et Madame Jean **Zufferey,** à Réchy;

ainsi que les familles parentes et alliées **Maury. Devanthéry, Zufferey,** ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR

Alexandre MAURY

décédé pieusement après une longue maladie, à l'âge de 34 ans, à l'Hôpital de Sierre, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Sion, le samedi 28 février 1948, à 10 heures.

Départ: rue du Rhône.

Madame Vve Alfred **Hatt** et ses enfants Elisabeth, Ernest, René, Marie-Rose, Jacques et Claire;

ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

MONSIEUR

Alfred HATT

leur cher époux, papa et parent, enlevé à leur tendre affection à l'âge de 58 ans, après une longue et pénible maladie, supportée avec courage.

L'ensevelissement aura lieu à Sion, le samedi 28 février 1948.

Culte au Temple protestant, à 14 heures.

Départ du Temple à 14 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

J'ai attendu en silence le secours de l'Eternel.

Monsieur et Madame Raymond **Lietti-Fauchère** et famille Joseph **Lietti,**

ont la grande douleur de faire part du décès de leur cher petit

Christian-Joseph

L'ensevelissement aura lieu le samedi 28 février 1948, à 10 heures.

Départ: Avenue du Midi.

Mme Vve Jules Passerini

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES S. A.

Rue de Conthey SION Tél. 2 13 62

Transports funèbres par fourgon automobile pour toutes localités.

On se charge de toutes les formalités nécessaires.

CERCUEILS — COURONNES

et tous articles funéraires.

Valais, ceux-ci ont accepté d'organiser chacun une séance dont la recette intégrale sera versée à l'œuvre de secours en question.

La série de ces séances charitables commencera le mardi 2 mars au Cinéma Lux, à Sion, qui projetera à 20 h. 30 le merveilleux film «Les cloches de Sainte-Marie».

Personne ne voudra manquer cette occasion de s'associer à notre Armée pour l'aider à accomplir l'action permettant aux sinistrés de Mayen de supporter plus aisément le fardeau de leur dette.

Le général Guisan, mis au courant de cette action charitable, a accepté de la patronner. Que le geste généreux de l'ancien chef aimé et respecté de notre armée incite le public de Sion à se rendre nombreux à la séance du 2 mars du cinéma Lux. Et que les propriétaires de cet établissement soient remerciés d'avoir accepté de se mettre à la disposition des organisateurs.

Au Vieux Valais - Sion
Après la Viennoise, les cafés viennois

Les Sports

FOOTBALL

Le F. C. à Martigny

Le match de dimanche passé s'étant terminé par le résultat de 1-1 après prolongation, l'Association cantonale de football a fixé pour le dimanche 29 février une deuxième recontre Sion-Martigny, comptant pour le championnat valaisan de série supérieure. Notre première équipe se rendra donc à Martigny ce jour-là afin d'y rencontrer le onze local, et tout permet de conclure à une bataille en règle.

Nous invitons donc tous les sportifs sédunois qui le peuvent, à accompagner le F. C. Sion lors de ce difficile déplacement. Les inscriptions à cet effet sont reçues chez M. Paul Perrier jusqu'à samedi soir. Départ des cars : Dimanche à 13 h. 30 devant le café de Loèche.

Dans nos Sociétés...

Société des Samaritains. — Début du cours pratique à 20 h. 30, vendredi 27 février, au local des anciennes casernes.

Chœur mixte de la Cathédrale. — Dimanche, le chœur ne chante pas la grand' messe.

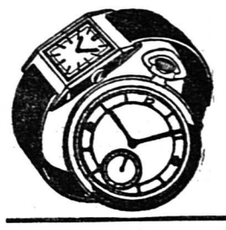

La bonne montre
à l'Horlogerie-Bijouterie
DONZÉ & FARINE
Rue du Rhône — Sion
Toutes réparations soignées.

PAROISSE DE SION
SERVICES RELIGIEUX

Dimanche 29 février
Troisième dimanche de Carême

Messes basses : 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30, 7 h. messe et sermon; 7 h. Eglise de l'ancien Hôpital : messe basse; 8 h. Chapelle du Séminaire : messe et sermon italien; 9 h. Châteauneuf-Village : messe et sermon; 8 h. Cathédrale : messe des Ecoles; 8 h. 45 messe chantée et sermon allemand; 10 h. *Office paroissial*; 11 h. 30 messe basse et sermon; 16 h. Vêpres; 18 h. *S. Théodule : Exercice du Chemin de la Croix;* 20 h. Cathédrale : Chapelet, *Conférence de Carême du Rd. Père Lorang,* bénédiction du S. Sacrement.

ÉGLISE RÉFORMÉE

Dimanche 9 h. 45 Culte.

Dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes qui ont témoigné leur sympathie à l'occasion de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère mère, les enfants de Madame LUISIER-PONT les prient de trouver ici, l'expression de leur reconnaissance émue.

Pour résiliation de bail

LIQUIDATION TOTALE
autorisée
dès le 28 février 1948
à
25% à 50%
Roduit & Cie

CONFECTION **TISSUS** **MERCERIE**

Anciennement
PRIX DE FABRIQUE - SION
Avenue de la Gare

Vente exclusivement au comptant. Aucune marchandise ne sera reprise ou échangée.

Robes, Jupes, Manteaux - Complets (pr hommes et enf.)
Chemises - Bas - Tissus - Couvertures, etc., etc.
Tout doit être vendu

FOIRE À SION, SAMEDI

ORANGES blondes, sans pépins, bon marché
Stand près de la Colonne
P. Knubel.

Sensationnel... !!!
Un lot de
"Canadienne"
100 % imperméable
doublé pure laine
Col fourrure
Fr. 95.-
VOYEZ NOTRE VITRINE
A la Ville de Paris S. A. - Sion

Agriculteurs !
A l'occasion de la foire du 28 courant il sera exposé un
CHAR A PNEUS
3 tonnes, 2 freins doubles pinces. 100 % neuf.
Prix avantageux.
Adressez-vous en toute confiance au spécialiste
Petterhans Frères, ateliers méc., Dottikon

On cherche
jeune fille
pour aider au ménage et garder les enfants.
Mme QUARTENOUD, Place de l'Ancien Port 4, **VEVEY.**

Samedi, Foire de Sion
Philibert vous offre
un magnifique choix de couvertures chaudes, informez-vous des prix, avec toutes mes combines à bon marché; ça vaut le coup d'œil et le dérangement.
Au plaisir de votre visite et à samedi à la Planta.
Philibert

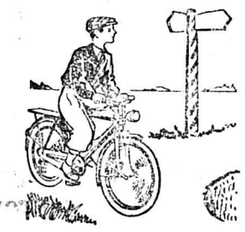

LE BON CHEMIN
vous conduit toujours vers le spécialiste. Il vous conseille pendant cette saison un bon émaillage pour votre bicyclette, pour augmenter sa capacité et prolonger sa durée.
OBRIST, Cycles, Bramois

Théâtre de SION — Lundi 1er mars 1948
à 20 h. 30
Grand spectacle de mime
donné par Etienne DECROUX, maître de mime de Jean-Louis Barraud et de sa troupe
Prix des places : Fr. 2.75, 3.30, 4.40, droits compris. **Location :** Magasin Tronchet. Tél. 2 15 50.

Pour le travail !

nos articles de qualité
Botte en pur caoutchouc, doublée
19.90

Waterproof 1er choix, entièrement doublé peau, avec semelle **DUFOUR-Montagne**
55.90

CHAUSSURES
LUGON-FAVRE
SION

SION, Rue de Conthey. Tél. 2 18 82,
et ateliers de réparations

SIERRE. Avenue du Marché
Envois partout

MESDAMES !
Pour votre Chapeau de printemps
NOUVEAUTÉS **Muller**
Rue de Conthey, SION. Tél. 2 12 85
vous présente les dernières créations de la mode
— Du chapeau classique au modèle de Paris —

OCCASION UNIQUE
accordéon
marque Saugy, chromatique six registres, dont deux aux basses. Prix d'achat 1.400 fr. A vendre cause maladie : 900.-. Ecrire à BFB, Clinique militaire, Montana.

A vendre
un appareil radio ; un xylophone ; un pistolet à peinture.
S'adr. Roch Fernand, Sion.

A vendre environ
3000 barbues ind.
Cépage Rhin première qualité. **S'adr. à Publicitas, Sion, sous chiffres P 3231 S.**

Avis
Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur le chauffard qui a écrasé et tué un chien avec sa voiture, hier soir, aux environs de 19 h. sont priées d'aviser M. Zimmermann, garde-chasse, à Sion.

A vendre
à Châteauneuf-village, pré arborisé de 1218 m. conviendrait pour place à bâtir.
S'adresser à l'Agence Cyprien Varone, Sion.

N'oubliez pas...
au printemps, de purifier votre sang des déchets indésirables par une cure de Thé MONTAFLOR.
Toute pharmacies et droguerie.

Occasion
A vendre poussette. Visa-Gloria, crème, en parfait état.
S'adr. à Publicitas, Sion, sous chiffres P 3226 S.

ON DEMANDE
à louer, pour la saison d'été, aux Mayens de Sion, un chalet de 4 chambres et cuisine.
S'adr. au bureau du Journal sous chiffre 2456.

Restaurant-hôtel
excellent centre campagnard et de grands passages, à vendre, cause santé. Grande salle. Belle clientèle et réputation.
S'adr. à J. Pilloud, notaire, Yverdon.

Débutante
Sténo-dactylo
cherche, pour deux à trois mois, emploi dans bureau, pour se perfectionner.
Téléphoner au No 2.23.61.

Mayens de Sion
On cherche à louer pour la saison d'été, petit chalet 3 pièces.
Faire offres avec prix sous chiffres P 3221 S à Publicitas, Sion.

A vendre
accordéon piano Honer, entièrement revisé, état de neuf.
S'adr. au café de Lausanne, Sion.

A LOUER
grand local pouvant servir de dépôt ou éventuellement de garage. A la même adresse : grange écurie.
S'adr. au bureau du Journal sous chiffres 2455.

Bon peintre
est demandé de suite chez
Henri GENAND
Atelier de peinture
N Y O N
Place stable Bons gages

A vendre
superbe armoire ancienne, en noyer massif, 2 portes gravées.
S'adr. au bur. du journal sous chiffres 2457.

Occasion
à vendre 2 fauteuils; 1 lampadaire; 1 petit divan.
Mme Louise Walpen, Avenue de la Gare, Sion.

A vendre
joli poulailler pour 10 à 12 poules. ainsi qu'un lit d'enfant en bois laqué blanc. Le tout en bon état.
Maurice Praz, Villa Elsig, Planta d'en-bas, Sion.

A vendre
un moteur Conor, benzine 10-12 CH, ayant servi 250 h.. à l'état de neuf.
S'adr. Theytaz Félicien, Euseigne.

Meubles
armoires à 1 et 2 portes à 120 fr. et 75 fr., à glace à 160 fr., lits complets remis à neuf à 160.—, 180.— et 250 fr., divan avec matelas à 95 fr., canapé en velours vert à 50 fr., jolie poussette neuve beige 75 fr., lits d'enfant bois et fer avec matelas à 65 fr., moïse à 35 fr., buffet de cuisine à 85 fr., bibliothèque vitrée à 80 fr., bureau plat à 70 fr., machine à coudre «Singer» canette centrale à 180.— fr. (garantie) une à main à 55.— fr.
S'adresser chez **D. Papilloud, Vétroz. Tél. 4 12 28.**

20.000 magnifiques plants de
Fendants S. grands pieds
161/49 encore disponible, en gros ou détail à Fr. 63.- le %, franco.
Ed. Cretegny, pépiniériste autorisé, Crans p. Nyon, Vd.

Fumier
à vendre plusieurs wagons par toutes quantités, rendu.
Oscar Résin, Ch. des Retraites 2, Lausanne, Téléph. 4.89.09.

A vendre
appartement 2 chambres. cuisine, cave ou bât. de 3 étages de 3 pièces chacun, plus cave, buanderie, galetas.
S'adr. au bureau du Journal sous chiffres 2454.

effeuilleuses
3 bonnes sont demandées.
Faire offres à M. Ls. Rochat, négt., St-Prex. Vd.

Une circulation... paresseuse...

est très souvent la cause de ces troubles désagréables tels que migraines, vapeurs, vertiges, bourdonnements d'oreilles, nervosité. Pour combattre ces troubles, vous pouvez vous fier à la longue expérience acquise avec CIRCULAN et faire sans hésiter une CURE de cet extrait de plantes pendant un à deux mois.

contre : Artériosclérose, hypertension artérielle, palpitation du cœur fréquentes, vertiges, migraines, bouffées de chaleur, troubles de l'âge critique (fatigue, pâleur, nervosité), hémorrhoïdes, varices, fatigue, jambes enflées, mains, bras, pieds et jambes froids ou engourdis.

CHEZ VOTRE PHARMACIEN

cure CIRCULAN 2 x par jour !

ECONOMISEZ Fr. 4.—

avec le flacon de cure	Fr. 19.75
cure moyenne	» 10.75
flacon original	» 4.75

Recommandé par le corps médical

L'action du traitement peut être intensifié encore — notamment si l'on souffre d'un cœur nerveux ou d'affections nerveuses — en prenant en même temps que le Circulan les dragées **vertes Helvesan-5** (Fr. 3.50). Au moment des troubles de l'âge critique, on prendra en même temps que le Circulan les dragées **vertes Helvesan-8** (Fr. 3.50).

Dép. : Etabl. R. BARBEROT S. A. Genève

DÈS JEUDI 26 JUSQU'AU SAMEDI 28 FÉVRIER 1948, DÈS 9 HEURES DU MATIN...

Hôtel **Terminus** SIERRE

EXPOSITION-VENTE

D'UN LOT DE TAPIS LÉGÈREMENT DÉFRAÎCHIS PAR LE TRANSPORT,

à des prix...!

Milieux de 300 × 200 cm., depuis **200.—**
Garnitures, 3 pièces » **120.—**
30 Indiens, pure laine main » **200.—**

Et quelques **TAPIS ORIENT** authentiques

IL N'Y AURA PAS DE VENTE AUX ENCHÈRES

Engrais

COMPLETS pour vignes, arbres, prairies, céréales, jardins.

ENGRAIS LONZA
SELS DE POTASSE
SCORIES THOMAS
POUDRE D'OS
HUMOTIN

ECHALAS KYANISÉS

Commandez de suite pour être servi à temps.

Gustave Dubuis
Tél. 2 11 40 — SION

UN GROS LOT DE 50.000

TIRAGE 13 MARS

LOTERIE ROMANDE

SION, Place du Midi . . . . . Ch. Post II c 1800

ZURCHER & SCHMALZ

CONSTRUCTION DE ROUTES — TRAVAUX PUBLICS

Se recommandent pour l'exécution de

Cylindrages	Revêtement bitumeux	
Goudronnages	Terrassements	Travaux de galeries
Pavages	Canalisations	Projets et devis
Chaussées en béton	Maçonneries	

SION = Avenue de la Gare = Villa Maritza

Demandez-vous du personnel? Insérez donc dans les « **Emmentaler Nachrichten** » **Münsingen,** tirant à plus de 30.000 exemplaires. Rabais de 10 % sur une annonce paraissant 2 fois. Traduction exacte et gratuite, **tél. (031) 8 13 55.**

A vendre

bois de feu. Prix avantageux. S'adr. Salamolard, Les Iles, Sion.

IMPRIMERIE GESSLER - SION

Pour vos imprimés livrés rapidement

ENGRAIS MARTIGNY MARQUE DEPOSEE

SOCIÉTÉ DES PRODUITS AZOTÉS
(Usine à Martigny-Ville)

ENGRAIS
phosphatés, azotés et complets

Agent exclusif pour le Valais :
FÉDÉRATION VALAISANNE DES PRODUCTEURS DE LAIT
SION

Arbres fruitiers et d'ornement

Toutes variétés, grandeurs et formes - Abricotiers 1 an - Arbustes à fleurs - Rosiers - Plantes pour haies - Plantes vivaces toutes espèces aux meilleures conditions - Plants spéciaux de vigne pour treilles.
Création de jardins fruitiers et d'ornement — Devis sans engagement sur demande.

Dirren Frères, Pépinières du Domaine des Iles, Martigny.
Tél. (026) 6 16 17.

IMPRIMERIE GESSLER — SION — Avenue de la Gare

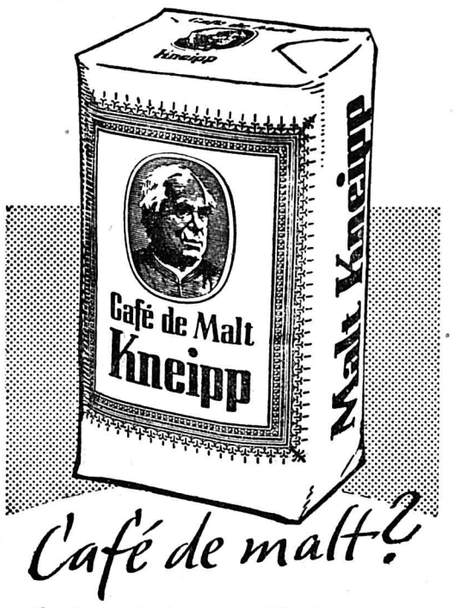

Café de malt?

Oui, mais le véritable Kneipp!

Sa préparation est simple:
3-4 cuillers de

Malt Kneipp

moulu grossièrement sont versées dans un litre d'eau froide et cuites 2-3 minutes. Laissez reposer un instant après cuisson.

Tous produits insecticides et anticryptogamiques
Engrais pour prairies et céréales
Engrais spécial pour fraises
Engrais pour vignes
Echalas imprégnés et kyanisés
Tuteurs — Borax

Valexport S.A.

SION — Tél. 2 24 84

AVIS

Pour cause de transformations, René Richard, Rue du Rhône, à Sion, avise sa fidèle clientèle qu'à partir de lundi 1er mars, sa boulangerie sera fermée jusqu'à nouvel avis. Il profite de l'occasion pour la remercier de la confiance qu'elle lui a témoignée jusqu'à présent.

POUR PÂQUES !

3 beaux voyages

PARIS-VERSAILLES les 26-27 et 28 mars, en chemin de fer IIme classe.
Prix Fr. 145.— (tout compris)

LA CÔTE D'AZUR et la VALLÉE DU RHÔNE
NICE — MONTE-CARLO — MARSEILLE
26-27-28-29 mars, en auto-pullmann.
Prix Fr. 208.— (tout compris)

RAPALLO 26-27-28-29 mars, en chemin de fer et auto-pullmann.
Prix Fr. 177.— (tout compris)

Nombre de places limité
INSCRIPTIONS DÈS CE JOUR
Agence de Voyages
Lavanchy & Cie S. A., Lausanne

REPRÉSENTATION chez

Armand Dupuis
SION, tél. 2 21 80

Lotos

Séries de cartes
en vente à l'imprimerie
GESSLER, Sion. Tél. 2 19 05.

A vendre

une salle à manger noyer; un meuble studio avec divan coach; un buffet de cuisine; une table de cuisine et 4 tabourets, couleur émaillé crème; 2 lustres; un fer à repasser; un radiateur; 12 m. étoffe pour grands rideaux; un radio marque « Jura », état de neuf.

S'adresser chez Carlo Balzacchi, salon de coiffure, rue de Lausanne, Sion.

Empl. de bureau

expérimenté, bon dactylo, pouvant assurer seul un service de correspondance ou de comptabilité, cherche place.

Faire offres par écrit au bureau du Journal sous chiffre 2451.

On cherche

pour de suite,

1 casserolier;
1 garçon de maison;
1 femme de chambre;
1 lingère.

Faire offres à Publicitas, Sion, sous chiffres P 3138 S.

A vendre à Sion

bâtiment

neuf, avec confort, 6 chambres, garage; petit jardin attenant. Belle situation.

S'adr. à Publicitas, Sion, sous chiffres P 2948 S.

Occasion unique

Opel

6 CV, mod. 1939-40, sedan de lux, 4 portes, freins hydrauliques, roues indépendantes, batterie et pneufs neufs, impôts et assurances payés pr 1948. Voiture bien entretenue.

Nanzer frères, route Gravelone, Sion.

A vendre

environ 5 toises de fumier bovin. Bord de la route.

S'adr. au bureau du Journal sous chiffre 2450.

A vendre

machines pour fabrication de pâtes alimentaires, Raviolis, Gniocchis, etc., à prix avantageux.

Faire offres sous chiffre 2453, au bureau du Journal.

A louer à **Ardon,** dans villa, joli

appartement

moderne de 5 pièces, avec jardin.

S'adresser à Publicitas, Sion, sous chiffres P 3193 S.

Camion

se rendant à vide à Brigue, prendrait chargement pour cette course. Se renseigner au téléphone No 2 22 33 à Bramois.

A vendre

1 camion, mod. 1939-40, 3½-4 tonnes, pont basculant hydraulique 3 côtés, en parfait état.

S'adr. **Follonier Frères, Transports, Sion.**

Jeune hollandaise

21 ans, de bonne famille, catholique, cherche place au pair. En échange jeune fille ou jeune homme serait reçu en Hollande. Pour tout renseignement, s'adresser à M. Ed. de Goumoens, Seestrasse 49, **Thoune-Dürrenast.**

A vendre

fumier et tuteurs

500 tuteurs de 2 m. 40 et 500 de 1 m. 80, sapin et mélèze, secs, écorcés, quelques milliers d'échalas polis, bois de basse forêt, ainsi que 5 toises de fumier bovin et paille, de l'hiver; le tout marchandise de 1er choix à port de camion ou rendu.

S'adresser chez Georges Pitteloud, Agettes. Tél. No 2 20 61.

A vendre

motoculteur; 1 Simar 10 CV, avec tous accessoires; 1 plantation de fraises, 4700 m² (2me année).

Agence Dupuis, Sion.

On cherche un

appartement

de 3-4 pièces, pour de suite.

S'adr. au bureau du Journal sous chiffre 2452.

A vendre d'occasion, par suite de transformations, un

pressoir

avec vis à vérins, pressoirs en granit, palanches, treuils.

S'adresser au Directeur de **l'Association Vinicole, Avenue du Midi, Sion.**

N'ATTENDEZ PAS...

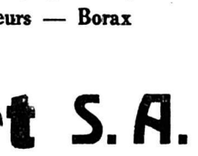

au dernier moment pour apporter vos annonces !

Masserey

vous offre

Les tapis en tous genres,
La brosserie de qualité,
Les encaustiques des meilleures marques,
Les produits de nettoyage en général.

Bureau et magasin **aux Aubépines.** Tél. No 2 22 78.

On cherche

à louer 2 à 4 seiteurs de pré.

Faire offres à M. Nanzer-Bonvin, Gravelone, Sion.

---

chambre meublée

à louer chez Mlle Walpen, à St-Georges, Sion.

SION, VENDREDI 27 FÉVRIER 1948 — SUPPLÉMENT DU — 45me ANNÉE — No. 24

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

La protection du bois de Finges

Nous avons le plaisir de présenter à nos lecteurs la lettre que M. le Dr Ignace Mariétan a adressée au Conseil d'Etat du Valais au nom de la Commission cantonale valaisanne pour la protection de la nature. Elle dira mieux que personne ne pourrait le faire la valeur du bois de Finges que certains voudraient aujourd'hui allègrement sacrifier à de soi-disant « nécessités » de défense nationale.

Monsieur le Président du
Conseil d'Etat,
SION

Monsieur le Président,

Nous pensons qu'il est du devoir de la Commission cantonale pour la protection de la nature de donner son avis sur les projets militaires d'utilisation d'une partie de la forêt de Finges.

CARACTÈRES DE LA RÉGION

Les collines boisées :

Lorsqu'on a traversé le pont du Rhône à la sortie de Sierre, on rencontre un paysage de collines recouvertes de pins sylvestres; elles occupent tout l'espace compris entre le Rhône et la montagne, sur une longueur de 3 km. environ. Ce sont là les restes du grand éboulement préhistorique descendu des montagnes qui dominent Miège.

Le cône d'alluvions de Finges :

La partie située à l'est du torrent est cultivée, la partie ouest est restée sauvage sauf les terrains de la ferme de Finges. Les pins sylvestres occupent presque exclusivement toute la surface.

Le cirque d'érosion de l'Illgraben

Le vaste cirque de l'Illgraben est taillé dans des roches dolomitiques formées d'un mélange de carbonate de chaux et de carbonate de magnésie; elles sont très poreuses, s'imbibent d'eau et se désagrègent par le gel. L'activité de la désagrégation est telle qu'aucune plante ne peut prendre pied sur la partie ouest; sur le versant est la végétation a pu s'installer : sombres forêts de sapins blancs, d'épicéas, de mélèzes et d'arolles, coupées de couloirs avec des bosquets de bouleaux, de saules cendrés. Le contraste entre la teinte claire des parois rocheuses et les forêts sombres, l'activité extrêmement intense de l'érosion, donnent à ce cirque des caractères qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans les Alpes. C'est de là que sont descendus tous les matériaux qui ont construit le cône de Finges.

Les pentes du Corbetschgrat :

Vers le sud on voit une arête rocheuse démantelée vers 2 000 m. Des pentes d'éboulis tombent de là jusqu'à la plaine à 550 m. Quel contraste entre cette nature et le versant droit de la vallée du Rhône à pente douce très cultivée, très habitée : la Noble Contrée.

Le Rhône :

De Loèche à Sierre, le Rhône n'a pas été endigué, il roule ses eaux torrentielles, s'étale largement, forme des bras multiples. Sur les graviers qu'il dépose, s'installent les argousiers épineux au feuillage gris, les saules buissonnants. Cette partie du Rhône où les eaux travaillent librement est des plus intéressantes; elle évoque la situation de la plaine du Valais avant les travaux d'endiguement du fleuve.

Tout ce territoire constitue un ensemble du plus haut intérêt. On y voit, sous une forme saisissante, le travail de désagrégation des roches sous l'action du gel, le travail des eaux courantes transportant ces matériaux et s'en servant comme d'un outil, pour creuser la vallée, le travail de dépôt donnant lieu à des formes spéciales du paysage.

On y voit le monde végétal prenant pied peu à peu sur ces terrains neufs, formant des associations extrêmement variées suivant la nature du terrain, son exposition, son altitude. Le pouvoir conquérant de la vie s'y montre en des contrastes qu'on ne retrouve pas ailleurs. Au premier coup d'œil la flore donne une impression de pauvreté, la perméabilité du sol, la sécheresse du climat ne permettent pas à une végétation puissante de s'installer; par contre que de plantes caractéristiques d'un tel milieu ! Ainsi cette " Euphraise visqueuse " qui trouve au bois de Finges et dans ses voisinages ses stations uniques en Valais et en Suisse. Plusieurs étangs se cachent entre les collines, entourés de roseaux, frôlés par les libellules. Ils donnent aux plantes aquatiques des possibilités inattendues dans une telle contrée.

Le monde animal n'est pas moins intéressant : vers les sommets le coq de bruyère, le lièvre blanc des landes du nord, en bas le lézard vert, la cigale, et d'autres insectes du midi. Lorsque l'engoulevent, la huppe, ces oiseaux africains, sont repartis pour les pays chauds, on peut voir sur ces mêmes collines une petite chouette descendue de la montagne. Elle porte le nom d'un naturaliste suédois Tengmaln, parce que, après l'époque glaciaire, elle s'est retirée vers le nord et sur nos montagnes.

PROJETS D'UTILISATION DE LA FORÊT DE FINGES

La contrée dont nous venons d'évoquer très brièvement les caractères a conservé assez bien jusqu'ici son cachet particulier parce que son aridité s'opposait à la mise en culture. Un autre danger la menace aujourd'hui. L'administration militaire recherche des contrées déshéritées pour en faire des places d'exercices. La forêt de Finges serait rasée le long du Rhône entre la Souste et les collines sur une longueur de 4 à 5 km. sur une largeur de 500 m. environ.

Ceux qui ne voient dans la nature que son utilisation pratique diront que le mal n'est pas grand, puisque cette partie de la forêt est d'un faible rapport, et qu'il est indiqué de faire ce sacrifice pour la défense nationale.

Tel n'est pas notre avis. Le bois de Finges forme un tout, on y voit la forêt maigre et clairsemée près du Rhône, prenant possession de ces terrains neufs, se développant graduellement jusqu'au sommet du cône. Supprimer la partie inférieure, c'est briser cette unité et détruire l'intérêt que présente cette conquête végétale. Et puis une fois ces terrains utilisés par les militaires il en faudra d'autres. Que deviendrait la tranquilité si bienfaisante de la forêt le jour où des exercices militaires importants s'y développeraient ? Comment ne pas penser aussi au danger d'incendies pour une forêt si inflammable ? Nous reconnaissons volontiers les exigences de la défense militaire, mais la conservation de la nature est la base même de la **défense spirituelle** dont on dit souvent la grande importance; il serait dangereux de détruire les raisons d'aimer notre pays pour perfectionner certains moyens de défense.

PROPOSITIONS ET CONCLUSIONS

Nous proposons de conserver intégralement dans leur état actuel, les collines et le cône de Finges, ainsi que le cirque de l'Illgraben et par conséquent de refuser l'autorisation demandée par l'administration militaire.

Pour mieux conserver l'intégrité de cette contrée nous proposons d'en faire une sorte de réserve sous une forme à déterminer. On pourrait laisser aux bourgeoisies et aux particuliers la disposition des forêts et des terrains comme par le passé, mais interdire toute modification importante comme des déboisements étendus; on pourrait laisser aussi la pratique de la chasse suivant les normes habituelles.

Nous insistons sur le fait que tout le territoire que nous avons signalé, y compris donc le cirque de l'Illgraben, devrait être compris dans cette réserve. Ces 3 unités géographiques forment un tout, dépendent les unes des autres, on ne saurait les diviser.

Voici, en résumé, les raisons de la protection de cette contrée :

1. Intérêt scientifique particulier de la région pour les géologues, les géographes, les botanistes et les zoologistes.

2. Intérêt d'ordre social pour la population de Sierre et de Chippis. Le Bois de Finges est un lieu idéal d'évasion et de repos pour une population occupée en grande partie au travail des usines de Chippis.

3. Intérêt d'ordre touristique pour Sierre et pour l'ensemble du Valais. Notre canton exerce un grand attrait, actuellement surtout, sur les touristes suisses et étrangers, à cause de sa nature sauvage. Il importe donc pour l'économie générale du canton, de conserver soigneusement tout ce qui fait le charme du Valais. Sierre en particulier, comme station de tourisme du printemps et de l'automne, perdrait beaucoup de son intérêt si le bois de Finges ne conservait pas son caractère actuel.

Au nom de la Commission cantonale pour la protection de la nature et aussi au nom de la Murithienne, nous nous permettons de demander au Conseil d'Etat de faire tout son possible pour conserver cette partie de notre nature valaisanne.

La Ligue suisse pour la protection de la nature nous donnerait certainement un appui financier pour la réalisation de cette réserve. Une séance des délégués des commissions cantonales aura lieu à Berne le 7 mars, nous soumettrions volontiers cette question à l'assemblée si tel est le désir du Conseil d'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Commission cantonale valaisanne
pour la protection de la nature
Le Président : I. Mariétan

CARROSSERIE DES MAYENNETS
Travaux en tous genres
SION, Près des Moulins
Tél. 2 18 32 et 2 24 33 **André Gaillard**

Nouvelles d'ici et de partout

FRANÇAIS FÉDÉRAL

On est effaré de constater la « prose fédérale » dont certaines maisons d'outre-Sarine inonde le Welschland, à l'aide de prospectus ou modes d'emploi.

Passant devant une vitrine, un citoyen de Sion est tombé sur un de ces chefs-d'œuvre; il en a copié les plus belles phrases en respectant scrupuleusement leur orthographe et leur tournure.

Voici les extraits en question:

... pour boillir le lait et faire des cômpots
... pour la facilité de mélanger
un ustensile résistant la flamme...
Manche changeable convenant les différents plats
... pour cuire sur le pöel
Plus de conseil (?) pour vous en employant
Régardez cuire la nourriture
... et cuit dans un tiers moins de temps
... ustensile beau pour servir à table avec un air toujours neuf
Plus de changement de casserole en plat...
Très pratique pour conserver les restants...

LES PROGRÈS DE LA MOTORISATION EN SUISSE

Le Bureau fédéral des statistiques vient l'établir l'effectif des véhicules à moteurs en Suisse, au 30 septembre 1947. Le total définitivement admis à circuler était de 152.559, ce qui équivaut à une augmentation d'un bon quart par rapport à 1946 et de 17% par rapport à 1931, année record.

Notre parc à véhicules à moteurs n'a pas seulement augmenté, mais sa composition s'est modifiée depuis la dernière année d'avant-guerre. Ainsi, les motos qui en formaient le cinquième en 1939, en représentent maintenant le quart; il y en a 11.500 de plus que huit ans auparavant. Cela provient de l'accroissement du nombre des personnes travaillant hors de leur résidence; le niveau actuel des salaires a énormément facilité l'achat d'une moto pour se rendre au travail.

En regard de l'année précédente, l'effectif des véhicules à moteur, et en particulier celui des voitures automobiles, a progressé dans tous les cantons. L'augmentation moyenne du nombre des voitures automobiles se chiffre à 30,5% dans l'ensemble du pays.

PAS ASSEZ DE BRUIT POUR RIEN...

Pendant que les « insecticides atomiques » sont installés à la Maison-Blanche, la fille du président Truman, Margaret, essaie de se tailler une célébrité personnelle. Son premier concert, toutefois, n'obtint pas le triomphe escompté. Les critiques se montrèrent sévères et conseillèrent à Margaret de ne pas insister dans cette carrière. « Ce n'est pas qu'elle chante mal, dit le moins méchant d'entre eux, c'est plutôt qu'elle n'a pas une voix pour chanter, Et, chose étonnante, le public s'en aperçoit ! »

Faits divers

UN MOT DE M. MOLOTOV

Le ministre des Affaires étrangères de l'U. R. S. S. évoquait — une fois n'est pas coutume — son voyage à Berlin en novembre 1940 :

— Ne me parlez pas de Ribbentrop, racontait-il. C'était un sot. Il ne croyait pas à la puissance américaine...

LES PLAISIRS DE L'AUTO

Monsieur apprend à conduire. Il fait une première promenade en campagne avec son épouse. Au bas d'une descente, la voiture s'écrase contre un arbre. Ecchymoses vénielles. Madame se relève, rajuste sa coiffure et dit gentiment :

— Chéri, ne désespère pas. Faisons encore un essai d'arrêt... mais cette fois avec les freins...

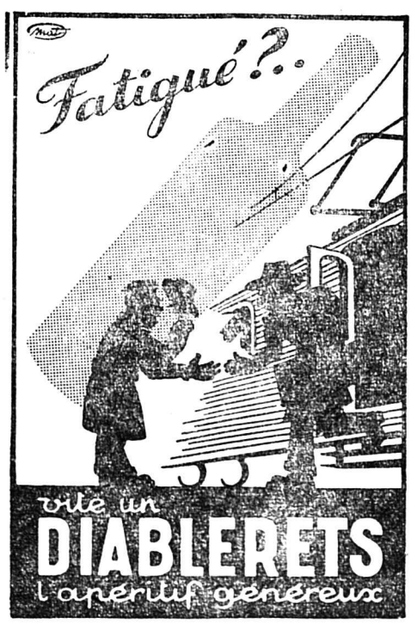

A propos de Radio Savièse

Un certain nombre d'auditeurs de radio n'ayant pas encore repéré l'émetteur régional valaisan de Savièse, transmettant le même programme que l'émetteur national suisse de Sottens (pour l'instant, seulement depuis 11 heures) nous croyons utile de fournir les quelques renseignements suivants à l'intention de ces auditeurs.

Contrairement à ce qu'un certain nombre d'auditeurs croient, l'émetteur de Savièse ne renforce pas le poste de Sottens, il travaille séparément, sur une longueur d'onde différente, de 218 m., fréquence 1375 kilocycles, qui est la même que celle des émetteurs locaux de Bâle et Berne.

Sur les appareils de radio construits durant ces dix dernières années, il suffit d'amener l'index du cadran sur la position Bâle-Berne, pour obtenir aisément notre émetteur régional.

Des essais effectués dans la région Sierre-Saxon nous ont révélés l'excellence et la stabilité de réception de Radio Savièse, dont la puissance couvre la quasi totalité des perturbations qui gênaient la réception de Sottens sur 443 m., fréquence 677 kc.

Les possesseurs d'appareils de la marque « Philips » « Médiator » et « Jura » trouveront l'émetteur régional sur le chiffre 218 en ondes moyennes, tandis que ceux possédant des appareils des marques « Telefunken», «Albis», «Paillard», «Biennophone», «Deso» etc., se reporteront au chiffre 1375 sur ondes moyennes. Les auditeurs qui désireraient des renseignements à ce sujet, peuvent s'adresser aux commerçants de la branche radio ou, à défaut, au soussigné.

En conséquence, amis auditeurs, mettez-vous à l'écoute de notre émetteur régional de Savièse, ce n'est pas seulement une plaisanterie du Carnaval Sédunois, car l'excellence de sa réception est la bienvenue dans notre région défavorisée jusqu'à maintenant.

Pont de la Morge-Sion, le 20 fév. 1948.

Pour l'Association Suisse des Radio-Electriciens, Groupement du Valais:
J. Antonelli, président.

Canton du Valais

LE FAKIR VALAISAN

Sa renommée s'affirme, son succès s'étend. Après avoir tâté du public des humbles villages de son pays natal, il recueille maintenant les suffrages des salles citadines, dans les plus grandes villes de Suisse. Camélia — c'est son nom de guerre — n'est âgé que de 25 ans; il est originaire de Saillon, et physiquement parlant, est normalement constitué. La souplesse et la bonne volonté de son tube digestif, par lequel passent tour à tour lames de rasoir, baïonnettes, aiguilles et autres ustensiles métalliques, fait l'étonnement du corps médical. Camélia possède entre autres tours l'art de se traverser de part en part les deux joues avec une aiguille à tricoter, et il s'introduit jusqu'à la garde, dans l'œsophage la baïonnette militaire suisse, dont la pointe — la radiographie le prouve — arrive à la hauteur de la deuxième côte. On avouera que le sujet est exceptionnel et qu'il mérite l'intérêt que lui portent les foules avides de sensation. *(Tiré de « Pour tous »)*

NOUVEAUX TARIFS POUR ABONNEMENTS GÉNÉRAUX C. F. F.

Les CFF prévoient les innovations suivantes pour le 1er mai 1948, des tarifs d'abonnement généraux et abonnements pour demi-billets ; abonnements de 15 jours pouvant être utilisés 6 jours comme abonnement général au choix du titulaire : 75 francs en troisième classe et 100 francs en deuxième; un abonnement de 30 jours pouvant être utilisé comme abonnement général au choix : 120 francs en troisième et 160 fr. en seconde.

Ces abonnements donneront au surplus droit, tous les jours de leur validité, à des billets à demi-taxe de n'importe quelle classe sur le rayon des validités de l'abonnement général proprement dit et sur le nouveau rayon supplémentaire à demi-tarif. Il ne sera pas délivré aux porteurs de ces abonnements de cartes complémentaires de nouveaux jours d'abonnement général, toutefois, moyennant paiement de la différence de prix, les abonnements de 15 jours pourront être échangés contre des abonnements de 30 jours, et ceux de 15 et 30 jours contre la première tranche mensuelle d'un abonnement annuel payable par acomptes. Les prix des abonnements généraux à long terme (un mois et plus), à l'exception de ceux de la première tranche mensuelle, sont augmentés de 5 à 6% par rapport aux prix actuels.

LE COIN DE LA GYMNASTIQUE

Sous la direction du comité technique valaisan, les moniteurs des sections de gymnastique étaient convoqués dimanche à Martigny afin de mettre en pratique les instructions pour l'année 1948, instructions concernant principalement les données pour la Fête Romande à Payerne qui aura lieu du 25 au 27 juin prochains.

Pour la première fois en Valais un cours fédéral pour moniteurs-chefs aura lieu à Martigny dans la nouvelle Halle de gymnastique, du 29 mars au 4 avril, cours donné par le comité technique fédéral.

L'Indicateur valaisan du gymnaste est sorti de presse. Cet opuscule de 44 pages, contient toutes les indications concernant la gymnastique en Valais, voir même fédérale et romande. L'effectif de toutes les sections de gymnastique du Valais des deux sexes y figure, ainsi que les pionniers de la gymnastique en Valais, arrivés au poste d'honneur.

Indicateur intéressant et d'une clarté très nette, nous sommes reconnaissant à son éditeur et tous les gymnastes valaisans se font un devoir de remercier toutes les maisons de commerce du Valais qui ont contribué à sa parution, qu'elles en soit remerciées pour tout l'appui apporté à la gymnastique en Valais et les gymnastes du Vieux-Pays ne l'oublieront pas. D. L.

Cours préparatoire à l'Ecole Normale

Collège Ste Marie, Martigny

Tribune libre

(Cette rubrique n'engage pas la Rédaction)

RÉPONSE A UN CHIEN UTILE

Dans le dernier numéro de la « Feuille d'Avis du Valais », un honorable grincheux y va de sa mauvaise plume pour clabauder contre les propriétaires de chiens. Il fait le diable à quatre, dans un articulet boiteux, spumeux et même baveux. C'est un « chien enragé » qu'il aurait dû mettre en guise de signature lui qui gueule contre les toutounets et qui l'audace de signer « Un chien utile ». C'est paradoxal : il veut être utile et il mord comme le dernier cabot de la création. Puis, courageusement, il se dérobe comme le chien de Jean Nivelle, derrière une signature qu'il emprunte à ceux qu'il voue aux furies.

Etrange bonhomme, vous êtes un être méchant ou ridiculement coiffé d'un bonnet d'âne. Et je suis poli en vous le disant de cette manière, bien que vous me forciez à me promener un moment avec vous dans les lieux communs.

Vous dites, Monsieur le « chien utile », que nos toutous sont de parfaits saligauds parce qu'ils font pipi parfois contre un mur !

Que pensez-vous alors des hommes que l'on rencontre, le soir, au coin d'un bâtiment, dans une position qui laisse supposer qu'ils ne font pas mieux que nos amis à quatre pattes ? Ils sont plus nombreux que les chiens, ceux-là. Mais on ne dit rien parce que c'est entré dans les mœurs...

Sachez que le chien ne gueule pas. Il aboie, il gronde, il glapit, il braille, il fait son devoir.

Que pensez-vous des hommes qui « gueulent » presque tous les soirs à travers nos rues quand ils ont bu un verre ?

S'il faut tuer nos chiens à cause des désagréments qu'ils vous occasionnent par-ci par là, que pensez-vous faire aux hommes qui se conduisent plus mal que les clebs ? Proposez donc un châtiment, Monsieur le roquet !

Allons, grognard, ne soyez pas plus méchant envers une bête que vous ne l'êtes pour l'homme. Et ne soyez pas plus bête pour autant.

Comme M. Viscolo, pour un chien — un seul — vous vous jetez à la mer. Une fois dans l'eau, vous appellerez tous les chiens de la terre à votre secours, vous qui ne savez pas nager. Et alors, on verra un de ces braves cabots, que vous avez tant haï, se jeter à l'eau pour vous en sortir. Gaffeur, va ! Si vous voulez continuer votre méchante campagne contre la gent canine, apprenez à nager tout d'abord et faites en sorte qu'en aucun cas vous ne soyez obligé de faire appel au flair d'un de ces sales cabots qui a sauvé la vie à plusieurs soldats, qui a sauvé des enfants en détresse, qui a retrouvé la trace de criminels, qui a fait de belles actions dont vous ne seriez guère capable. Lisez la « Vie des chiens », récemment parue en librairie... *P. Benoît.*

LA MODE

Dans un magasin de Kansas-City, une jeune femme élégante fait irruption d'un air décidé :

— Je voudrais ce chapeau que vous avez en vitrine. Il est ravissant, original et d'un ton qui convient à mon teint.

— Mais, madame, répond le vendeur, perplexe, ce chapeau c'est... un sac à main.

Quand vous tapez les tapis

d'innombrables particules de poussière pénètrent dans les pores, rendant la peau sèche et rêche. Une fine couche de crème grasse Hamol préserve l'épiderme de la saleté et le maintient propre, doux et souple.

Pour les soins des mains, Hamol mi-grasse. Pénètre immédiatement dans la peau, agit rapidement et ne laisse aucune trace de graisse.

hamol

Crème universelle: Tube . . fr. 1.70
Boîte . . fr. 1.—
Crème universelle mi-grassé: Boite . . fr. 1.—

et pour les soins du visage, chaque jour Hamol Medium le tube fr. 2.–

Pour vos
VINS ÉTRANGERS et LIQUEURS
Une bonne adresse :
SIMA - S. A. - SION
Avenue de la Gare — Tél. 2 15 76

ECHALAS ET TUTEURS IMPRÉGNÉS
marqués
Sibi 48
de la Société Industrielle du Bois et Imprégnation SA, à Evionnaz, sont livrables dès ce jour aux meilleures conditions.

Pour renseignements, s'adresser à **SIBI SA, Evionnaz.** Tél. 6 46 28 ou chez ses dépositaires :
Valexport S. A., Sion. Tél. 2 24 84.
MEOC S. A., Charrat. Tél. 6 30 39.

VIANDE DE CHÈVRE

Saucisse de chèvre	»	2.80 le kg.
Saucisse de porc	»	5.20 le kg.
Salami II qualité	»	8.— le kg.
Salami-notre fabrication	»	5.— le kg.
Salametti I qualité	»	10.— le kg.
Salametti II qualité	»	6.80 le kg.
Mortadella de Bologne	»	8.50 le kg.

Expédition contre remboursement
BOUCHERIE P. FIORI, LOCARNO (TESSIN)

Entreprise de défoncement, pelle mécanique
Transports trains-routiers, 10 tonnes
Remorque spéciale, 12 tonnes
pour transport pelle ménanique
A. Bagnoud
Granges-Lens
Tél. 4 22 20

Les magasins d'horlogerie les mieux assortis du monde sont à votre disposition

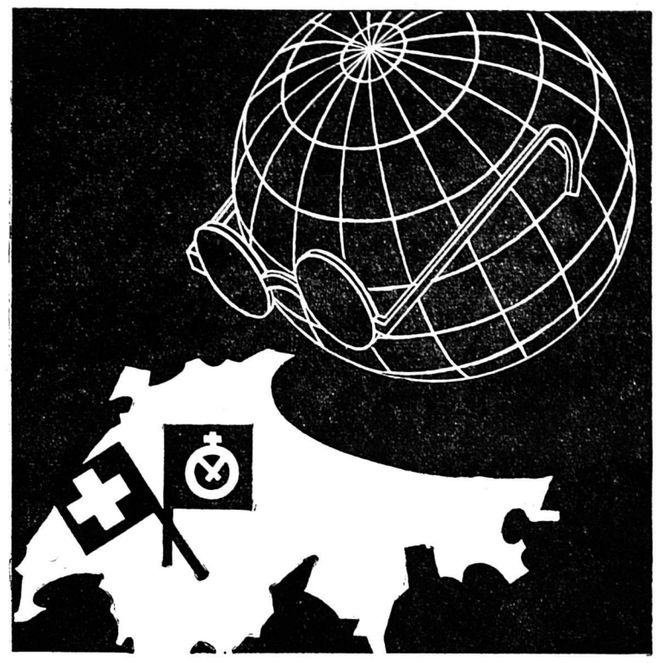

On ne saurait contenter tout le monde et son père, dit la sagesse populaire. Et c'est bien vrai. De même, un seul type de montre ne peut pas convenir à tout le monde - et c'est encore plus vrai ! C'est pourquoi notre industrie horlogère a créé des types de montres complètement différents. Montres robustes pour le dur travail quotidien, type spécial pour tel ou tel sport, chronomètres à usage industriel, sans parler des montres bijoux. Qui donc peut vous mettre sous les yeux tout ce que fabrique notre industrie, sinon un **magasin qualifié ⏲ ?** Avez-vous déjà pensé que l'étranger nous envie fort cette production tellement variée? Choisissez une montre là où tous vos désirs pourront être satisfaits, quel que soit le genre dont vous avez envie : chez **l'horloger qualifié ⏲,** dont vous reconnaîtrez facilement le magasin grâce à la marque caractéristique ci-dessous.

SIXIÈME CONSEIL. Lorsque votre montre vient de s'arrêter, peut-être tenterez-vous de la réparer. Mais, ce n'est guère raisonnable, car vous aggraverez son mal au lieu de le guérir. La formation d'un horloger exigerait-elle quatre ans d'apprentissage et plusieurs années de pratique si les réparations étaient si faciles à exécuter ?

COLIS pour la France et l'Italie
et les autres pays d'Europe

expédiés par PELLISSIER & Cie S. A., Denrées coloniales en gros à St-Maurice. Expéditions rapides, frais de permis, d'exportation, de port et d'assurance compris dans les prix ci-dessous. Tous les envois non arrivés à destination seront remplacés ou remboursés.

Colis Type A.	1 000 gr. 2 boîtes 500 gr. 1 boîte 500 gr. 1 000 gr.	Café torréfié Lait condensé sucré Sucre Corned-beef américain Miel naturel Fruits secs	**Fr. 21.50**
Colis Type B.	1 000 gr.	Café torréfié	**Fr. 7.50**
Colis Type C.	1 800 gr. 700 gr. 1 boîte	Fruits secs Café torréfié Corned-beef américain	**Fr. 13.-**
Colis Type D.	1 000 gr.	Chocolat en tablettes	**Fr. 12.50**
Colis Type E.	10 boîtes	Lait condensé sucré	**Fr. 19.50**
Colis Type F.	500 gr. 2 boîtes de 2 boîtes	Sucre Sardines à l'huile d'olive Lait condensé	**Fr. 12.50**
Colis Type G.	1 000 gr. 1 000 gr. 500 gr.	Café torréfié Chocolat en tablettes Sucre	**Fr. 17.50**
Colis Type H.	1 000 gr. 4 boîtes	Café torréfié Lait condensé sucré	**Fr. 14.-**

Les commandes peuvent être faites par l'entremise des épiceries valaisannes, clientes de la Maison expéditrice, ou directement à

Pellissier & Cie S. A.
Denrées coloniales en gros ~ ST-MAURICE
Maison de confiance fondée en 1850, Compte de chèques postaux II c 88.

Placements avantageux de capitaux
pourraient être faits dans une SOCIÉTÉ ANONYME ayant pour but l'exploitation d'une affaire artisanale très intéressante.

S'adresser par écrit sous chiffres P 3089 S à Publicitas, Sion.

Chauffeur
cherche place, connaissant très bien le Diesel. Libre de suite ou à convenir.

S'adr. à Publicitas, Sion, sous chiffres P 3085 S.

Oignons à replanter
le kg. 4.— fr. par gd. quant. demandez nos prix. **B. Mouttet-Zorzi,** Primeurs-serv. d'expéd., Bienne. Prés 13.

Bâts
mulets et chevaux, grand choix, ainsi que tous accessoires pour harnais. Prix avantageux.

Sellerie E. Wüthrich, Sion, Tél. 2 16 41.

Bonne occasion, à vendre pour cause double emploi
Opel
6 CV, revisée, excellent état.
Fr. 3.500.—
S'adr. au bureau du Journal sous chiffre 2432.

Très belles et bonnes **châtaignes blanhes et sèches (1947)** Fr. 1.35 le kg. + port et emb. **Ed. Andreazzi** No 12, Dongio (Tessin).

Sion - Vigne à vendre
proximité de ville, 1500 toises, plein rapport, toutes facilités.

Roduit André, agence immobilière patentée, Sion.

CARBONA S. A. ~ SION
Tél. 2 24 79

Scories Thomas
Poudre d'os
Tous engrais de printemps
Sulfate de cuivre
Huile blanche
Echalas

Dépôts et bureau : Avenue de Tourbillon

UN Calvaire

Emile Richebourg

Le contraste entre le vêtement presque sordide du mari et les superbes toilettes de la femme avait quelque chose de choquant et d'effronté qui scandalisait les personnes qui les connaissaient.

On disait d'Emmeline:

— Il faut qu'elle soit folle pour oser porter de pareilles toilettes, si peu en rapport avec la position de son mari.

Une autre personne reprenait:

— C'est une femme sans pudeur et sans cœur.

— Comment peut-elle faire? demandait une troisième.

Tout bas on ajoutait:

— Il faut qu'elle ait un ou plusieurs amants.

C'était une calomnie.

Jusqu'alors, la conduite d'Emmeline, sous ce rapport, était irréprochable.

Mais elle se compromettait par son inconséquence, ses extravagances, et permettait ainsi de tout supposer.

Sans le vouloir, par trop de faiblesse, Frédéric était le complice de sa femme. Toutefois, qu'on ne se hâte pas de le blâmer. Il n'est pas une femme qui ne sache combien est peu fort, en face d'elle, l'homme dont elle est aimée.

Pour entretenir le luxe d'Emmeline, Frédéric avait déjà porté au Mont-de-Piété son argenterie, sa chaîne, sa montre, du linge.

De son côté, la jeune femme avait engagé, au même endroit, plusieurs de ses bijoux.

Frédéric sentit la nécessité d'augmenter ses ressources.

Il avait déjà gagné quelques petites sommes en remplissant le rôle d'accompagnateur dans des concerts publics ou des soirées données par des particuliers.

On lui proposa de faire partie d'un petit orchestre de huit ou dix musiciens, qui avait la spécialité des soirées dansantes, bals de noces ou autres bals de société. Il accepta.

Bientôt, de temps à autre, il fut appelé seul à des soirées dansantes par des gens qui savaient se contenter de la musique de piano seulement. Dans ces circonstances-là, on le payait un peu comme on le voulait, car il n'avait pas la hardiesse de dire: Vous ne me donnez pas assez. Des parvenus, anciens épiciers, bonnetiers, marchands de vins, charcutiers ou chaudronniers, qui ont un profond dédain pour les artistes, qui les considèrent comme des bohèmes, des gueux, des crève-la-faim, des misérables, n'avaient pas honte de lui mettre cinq francs dans la main, pour avoir été leur esclave pendant quatre, cinq ou six heures.

Et c'était donné comme une aumône à un mendiant, ou comme on donne à un mercenaire le prix de son travail.

Blessé dans sa fierté, dans tout ce que l'âme humaine a de noble et de grand, le pauvre garçon s'en allait tristement, sans rien dire, la tête baissée, la rougeur au front, retenant ses larmes, étouffant ses soupirs.

Certainement il était humilié d'en être réduit là, lui, l'auteur de la «Bonne Aventure», lui qui s'était senti éclairé par la flamme ardente du génie!

Il souffrait, le malheureux, mais il était résigné. Ne fallait-il pas qu'il gagnât de l'argent à tout prix!

C'est pour sa bien-aimée Emmeline et pour sa petite Jeanne adorée qu'il se multipliait au détriment de son repos et de sa santé. C'est à cause de ces deux êtres si chers qu'il endurait, sans se révolter, les humiliations et les vexations.

Il souffrait, et pourtant il ne se plaignait point. D'ailleurs, à quoi bon? Il savait bien qu'il ne pouvait changer sa destinée.

Et puis, en pensant à Emmeline, à la joie d'un instant qu'il pouvait lui procurer, il oubliait vite toutes ses tortures morales.

Malheureusement, la situation restait la même. Frédéric se tuait à la peine sans pouvoir sortir de la gêne. Plus il gagnait, plus Emmeline dépensait. Peu lui importaient son mari et son enfant, pourvu qu'elle pût avoir ses petites satisfactions d'amour-propre et de vanité.

On peut dire que chaque sourire d'Emmeline était payé par une douleur de Frédéric.

Quand l'imprévoyante et prodigue jeune femme avait dépassé en quelques jours les gains du mari, elle avait recours à des emprunts. Elle allait toujours escomptant l'avenir. Et quand, à la fin du mois, Frédéric apportait le produit de son travail, il se trouvait presque entièrement absorbé par les dettes criardes.

A l'exception de ses boucles d'oreilles, d'une bague et d'un bracelet, Emmeline avait eu le triste courage de porter successivement tous ses bijoux au Mont-de-Piété.

C'est encore à Frédéric qu'elle s'en prenait. S'il lui avait donné, en temps et lieu, l'argent dont elle avait besoin, elle n'eût pas été forcée d'engager tel ou tel objet. Ses bijoux lui manquaient. Elle se privait d'assister à certaines réunions, parce qu'elle ne les avait pas. Pourtant, elle eût été heureuse d'aller là, elle s'y serait amusée. Elle avait si rarement l'occasion de se distraire et d'éprouver une vraie satisfaction!

Maintenant, quand pourrait-elle retirer ses bijoux? Probablement jamais. Ils seraient vendus... pour rien. C'était affreux. Il n'existait pas une femme sur la terre dans une position pareille à la sienne.

En parlant ainsi, elle retournait sans cesse le fer dans la plaie saignante que Frédéric avait au cœur. Pourtant, il devait être habitué aux plaintes de sa femme, à ses reproches injustes.

Certe, il aurait bien voulu dégager les bijoux; mais comment faire? Le Mont-de-Piété avait prêté deux mille francs. Où trouver cette somme? Si Emmeline eût été plus raisonnable on aurait pu économiser petit à petit et avoir, à la fin, cette grosse somme. Mais il n'y fallait pas songer. Dans les mains d'Emmeline l'argent fondait. Lui aussi se disait tristement:

— Les bijoux seront vendus!

Il aurait voulu faire l'impossible. Mais il savait qu'il y a des obstacles contre lesquels la volonté se heurte vainement, devant lesquels s'épuisent toutes les forces humaines.

Un jour, il eut la pensée de donner un concert.

— Il est un peu tard peut-être, se dit-il — on était aux premiers jours de mai — mais n'importe.

A ce sujet, il crut devoir consulter son compatriote de l'orchestre de l'Opéra qui, plusieurs fois déjà, lui avait donné d'excellents conseils.

Il alla donc le trouver et lui fit part de son projet.

Petite affaire, et, le plus souvent, mauvaise affaire, répondit le second violon.

— Alors, vous pensez que je ne réussirai pas?

— J'en suis presque certain. Mon cher ami, sur vingt-cinq concerts, dans des conditions de celui que vous voulez donner, deux ou trois seulement laissent quelque chose au bénéficiaire. De nos jours, on ne va plus au concert, à moins que celui-ci ne soit une œuvre de bienfaisance. Dans ce cas, on a le concours des premiers artistes de nos scènes lyriques et de la Comédie-Française et des dames patronnesses ont placé à l'avance des billets. Pour l'œuvre, on prend des billets et on les paye très cher, par ostentation. Si on assiste au concert, c'est qu'on doit y voir et entendre de grands chanteurs.

(A suivre)